

précédées de la maréchaussée et suivies de plusieurs compagnies des gardes bourgeoises, arrivent et sont reçues à coups de pavés; mais elles s'élancent avec tant d'intrépidité qu'elles parviennent enfin à jeter l'épouvante parmi la populace et à la forcer à la retraite.

Près de trois cents individus furent tués, et il y en eut un plus grand nombre de blessés ou d'estropiés. — Quelques-uns furent arrêtés et livrés aux tribunaux. Il fallait un exemple : deux crocheteurs qui s'étaient le plus distingués dans l'émeute, furent condamnés à être pendus. Les malheureux étaient pourtant cent fois moins coupables que ceux qui avaient excité la fermentation du peuple, et comme l'a dit Prost de Royer, s'ils s'étaient distingués, ce n'est que parce que le peuple dont ils faisaient partie avait perdu la tête (1).

Le lendemain de cette horrible scène, le plus grand calme régnait dans toute la ville, mais on ne rencontrait pas un seul médecin, pas un seul chirurgien; tous avaient fui ou se tenaient cachés. Le consulat se hâta de faire murer la porte extérieure du collège de médecine, et fit afficher un jugement de la sénéchaussée par lequel il était enjoint à tous les citoyens qui auraient perdu quelque enfant à eux appartenant ou confié à leurs soins, d'en faire la déclaration au greffe du tribunal. Cette injonction ne fut suivie, comme on devait s'y attendre, d'aucune déclaration, et on eut la preuve qu'il ne manquait aucun enfant dans la ville ni dans la banlieue.

Le clergé ne resta pas étranger aux mesures que prirent les autorités civiles et militaires pour éviter le retour de pareilles scènes. L'archevêque, M. de Montazet, ayant convoqué les curés du diocèse pour les inviter à combattre dans leurs prônes les préjugés qui avaient occasionné l'émeute, tous ces vénérables pasteurs entrèrent avec zèle dans les vues de l'illustre prélat, et l'un d'eux, M. de Géry, chanoine régulier de Ste-Geneviève, prononça le dimanche suivant un discours fort pathétique qui fut imprimé à grand nombre d'exemplaires et distribué au peuple; feu M. Berenger, de l'académie de Lyon, en donna une nouvelle édition en 1817. Notre cité venait d'être le théâtre d'un événement à jamais déplorable, mais d'une nature bien différente de celui dont nous venons de faire la relation. L'estimable académicien dit avec

(1) Une émeute du même genre s'est manifestée à Londres, le 25 janvier 1835, et a eu pour résultat la destruction totale de l'école de médecine. Voyez le JOURNAL DES DÉBATS du 31 janvier, et le COURRIER DE LYON du 5 février.